



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le 28/10/2024
ID : 045-214500498-20241017-2024101702-DE

II - Enregistrement NOTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2024101702

Date de la
convocation
11/10/2024

Date
d'affichage
11/10/2024

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Aurélia BLOT, Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT, François DAUBIN

Absent donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

Délibération
2024101702

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Aides sociales administrés

Le comité consultatif communal d'action sociale (CCAS) s'est réuni le 1^{er} octobre 2024 suite des demandes d'aides sociales reçues du service social départemental concernant des administrés de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de budgéter 500 € d'aides alimentaires d'urgence, par an, dont répartition se fera sur décision du CCCAS.

Dépenses comptabilisées à l'imputation comptable 65138.

Le Maire

Florence BONDUEL.

Do




*La Secrétaire de séance,
Aurélia BLOT,
Conseillère municipale.*



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>